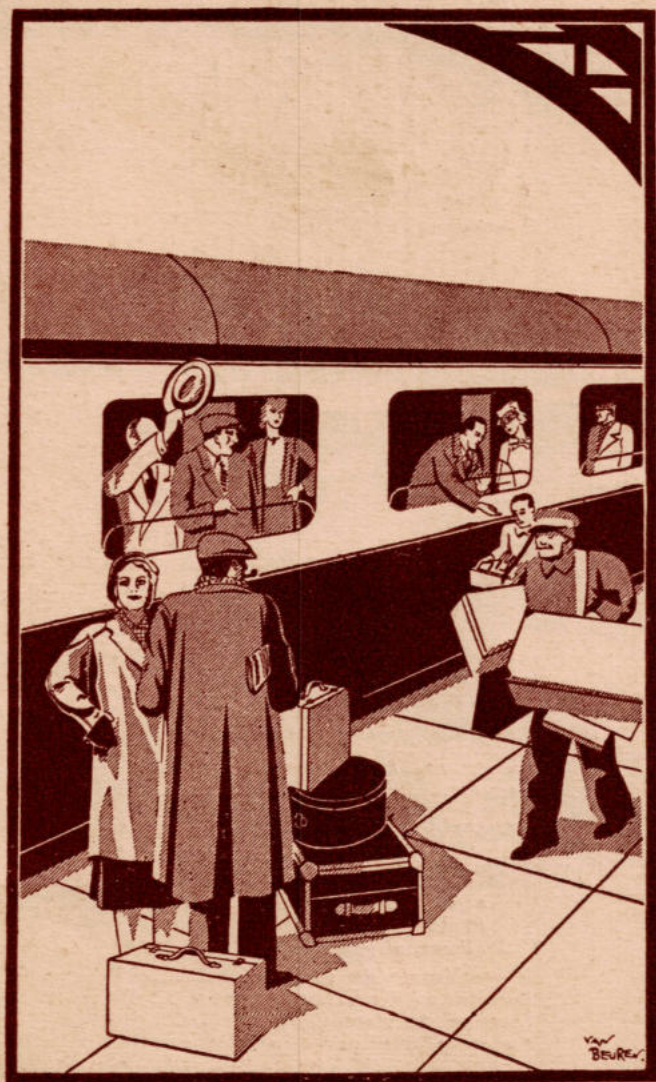


SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

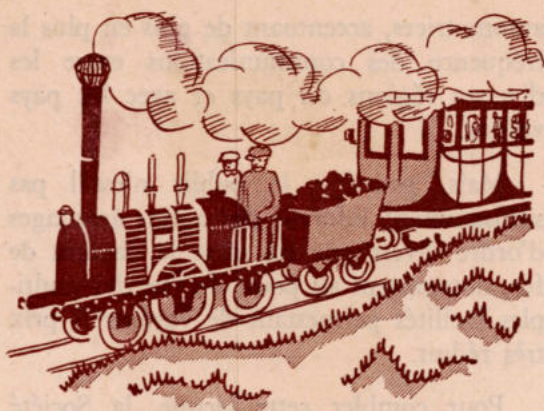


**RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES**
A L'USAGE DES
VOYAGEURS



SOMMAIRE

	Page
VOYAGEZ EN CHEMIN DE FER	1
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS ET DE TOURISME	3
TRANSPORT DES VOYAGEURS	4
I. — Voyages individuels	4
1 ^o Parcours limités	4
a) Prix normaux	4
b) Prix réduits	5
2 ^o Parcours généraux	10
II. — Voyages en groupes	15
Distribution des billets à l'avance ...	18
Location de places	19
Assurance facultative des voyageurs	20
TRANSPORT DES BAGAGES	21
Objets admis gratuitement dans les voitures	21
Bagages à enregistrer et tarif	22
Dépôt dans les stations	23
Porteurs (tarifs)	24
Prise et remise à domicile des bagages	26
Service spécial "de porte à porte"	29
Assurance facultative des bagages ...	30



Jadis...

● VOYAGEZ EN CHEMIN DE FER

La Société nationale des Chemins de fer belges ne cesse d'améliorer ses installations et son matériel : elle perfectionne son système de signalisation, acquiert des locomotives de plus en plus puissantes, met en service des voitures à ossature métallique et réalise ainsi pour ses transports, des conditions de sécurité, de rapidité et de confort inégalées à ce jour.

Elle augmente le nombre de ses trains : directs, semi-directs, légers, électriques,



Aujourd'hui...

automotrices, accentuant de plus en plus la fréquence des communications entre les diverses régions du pays et avec les pays voisins.

Mais, peut-être le public n'est-il pas suffisamment informé des autres avantages d'ordre divers que lui offre le chemin de fer, notamment au point de vue des multiples facilités permettant de voyager à prix très réduit.

Pour combler cette lacune, la Société nationale a réuni, dans la présente brochure, quelques renseignements pratiques relatifs au transport des voyageurs et des bagages.

La brochure peut être obtenue sans frais, sur simple demande à envoyer à la Société nationale des Chemins de fer belges, bureau 13-10, rue de Louvain, 17, à Bruxelles, et dans tous les bureaux de renseignements et de tourisme des chemins de fer (voir ci-après).



Les agents des bureaux de tourisme vous établiront des itinéraires intéressants.

Bureaux de renseignements ● et de tourisme ●

Des bureaux de tourisme chargés de renseigner le public sur tous voyages en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg de voyageurs isolés ou en groupes, par trains ordinaires, par trains spéciaux ou par trains radio, sont installés :

A la station de Bruxelles-Nord, tél.
17.16.66 et 17.30.35,

ainsi qu'au siège des sept inspections régionales de l'Exploitation :

A Anvers (Gare centrale), tél. 258.39;

A Charleroi, quai de Flandre, 7,
tél. 154.60;

A Gand, Gare de Gand (Saint-Pierre),
tél. 133.02;

A Hasselt : Kuringersteenweg, 23,
tél. 189;

A Liège : place Bronkart, 26, tél.
145.54 ou 106.26;

A Mons, rue de la Grosse Pomme,
tél. 1.506;

A Namur, boulevard E. Mélot, tél. 98.

Ces bureaux tiennent à la disposition du public un album des itinéraires d'excursions à effectuer en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

Ils délèguent, sur demande, un agent auprès des organisateurs de voyages en groupe pour examiner avec eux tous les détails des excursions.



Un record de ponctualité ! En 1934, le retard moyen des 3.550 trains journaliers de voyageurs a été inférieur à une minute.

● TRANSPORT DES VOYAGEURS

I. — VOYAGES INDIVIDUELS

●

1^o PARCOURS LIMITÉS

a) PRIX NORMAUX:

Les tarifs des voyageurs sont très avantageux en Belgique. Ils sont les plus bas de l'Europe.

Un simple coup d'œil sur les prix de base ci-après pourra vous en convaincre :

Billets simples.

Prix par km. : 1^{re} classe : fr. 0.62 ;
2^e classe : fr. 0.43 ;
3^e classe : fr. 0.245.

Billets aller et retour. — Deux fois le prix du billet simple. La durée de validité de la partie retour prend fin à l'heure de minuit du troisième jour suivant celui de la distribution, sans prolongation pour les dimanches et les jours fériés légaux ⁽¹⁾.

Billets circulaires utilisables suivant un itinéraire désigné par le voyageur, valables pendant 30 jours. Parcours minimum taxé : 250 km.

b) PRIX RÉDUITS :

Mais, il existe de multiples combinaisons qui permettent de voyager à des prix encore bien moins élevés.

Vous prendrez connaissance, avec profit, des diverses catégories suivantes de titres de transport à prix réduit.

Billets Week-End. — Réduction de 25 % sur les prix normaux.

(1) Jours fériés légaux : 1^{er} janvier, lundi de Pâques, Ascension, lundi de la Pentecôte, 21 juillet, 15 août (Assomption), 1^{er} novembre (Toussaint), 11 novembre, 25 décembre (Noël).



Pour un voyage d'affaires ou d'agrément avec arrêts multiples, vous pouvez éviter les stationnements répétés aux guichets des gares, en utilisant le billet circulaire valable pendant un mois.

Départ le samedi ou le dimanche. Retour le dimanche ou le lundi.

Lorsqu'un jour férié légal ⁽¹⁾ tombe un samedi, les billets week-end émis le vendredi sont valables pour le retour le samedi, le dimanche ou le lundi.

Si le jour férié légal ⁽¹⁾ tombe un lundi, les billets week-end émis le samedi sont valables pour le retour le dimanche, le lundi ou le mardi.

Billets pour enfants de 4 à 10 ans. Prix normal diminué de 50 % et arrondi. Les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement à la condition qu'ils restent sur les genoux des personnes qui les accompagnent. Un billet à prix plein pour deux enfants de 4 à 10 ans voyageant ensemble.

Billets pour membres de familles nombreuses comprenant, au minimum, 4 enfants de moins de 21 ans non mariés.

D'importantes réductions sont consenties aux familles nombreuses.

(1) Voir renvoi (1) à la page 5.



Bébé voyage gratuitement s'il a moins de 4 ans.

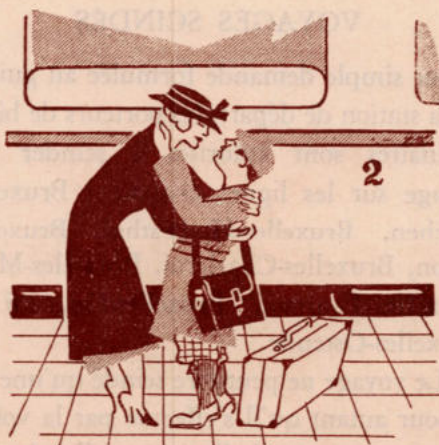
VOIE SPOOR 10



D'importantes réductions de prix sont consenties aux familles nombreuses.

Réduction individuelle de 50 % sur les prix normaux et de 75 % pour les enfants de 4 à 10 ans. Carte d'identité spéciale à produire.

Billets pour élèves rentrant dans leur famille à la cessation des cours ou rejoignant l'établissement d'instruction après les vacances. Réduction de 35 % sur les prix



*Elèves rentrant dans leur famille
à la cessation des cours...*



Autre combinaison pour voyager à prix réduit : la carte de 10 voyages aller et retour entre deux points déterminés.

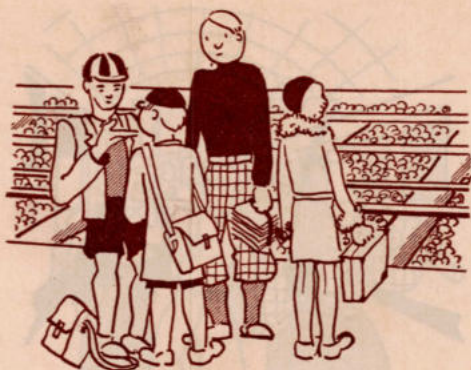
normaux des billets de 2^e et de 3^e classes. Une attestation du chef de l'établissement doit être produite.

Cartes valables pour 10 voyages aller et retour entre deux points déterminés, à utiliser dans un délai de 3 mois. Prix normal réduit de 20 %.

VOYAGES SCINDÉS

Sur simple demande formulée au guichet de la station de départ, les porteurs de billets ordinaires sont autorisés à scinder leur voyage sur les lignes ci-après : Bruxelles-Esschen, Bruxelles-Herbesthal, Bruxelles-Arlon, Bruxelles-Charleroi, Bruxelles-Mons, Bruxelles-Tournai, Bruxelles-Courtrai et Bruxelles-Ostende.

Le voyage ne peut être scindé qu'une fois et pour autant qu'il s'effectue par la voie la plus courte, c'est-à-dire par celle dont la distance correspond au prix du billet.



Les enfants qui fréquentent des établissements d'instruction voyagent au moyen d'abonnements scolaires qui comportent de 65 % à 90 % de rabais sur les prix normaux.

Le porteur d'un billet simple qui scinde son voyage, doit être rendu à sa destination définitive au plus tard à minuit le jour suivant celui de l'émission du billet.

ABONNEMENTS

Ordinaires, valables entre deux ou plusieurs points pendant : 1, 3, 6, 9 et 12 mois. Photographie à fournir. Garantie : 20 francs.

Aux prix d'un barème spécial, les abonnements d'un an peuvent être payés par fractions mensuelles (pour les 2^e et 3^e classes seulement) ou trimestrielles (réduction de 25 à 85 %).

Scolaires, valables pendant 3 mois, 6 mois ou toute la durée de l'année scolaire, à raison de 1, de 2 ou 3, de 4 à 7 ou de 8 à 12 déplacements par semaine (réduction de 65 à 90 %).

A fournir : photographie, certificats d'inscription et de résidence. Garantie : 10 francs.



Les ouvriers abonnés voyagent à très bas prix. Ils bénéficient de réductions allant jusqu'à 91 %.

Ouvriers. — Les ouvriers abonnés voyagent à très bas prix. Ils bénéficient de réductions allant jusqu'à 91 %.

Abonnements hebdomadaires, valables entre la station du lieu de résidence et celle du siège du travail, un voyage aller et retour par semaine ou par jour (tous les jours, du dimanche au samedi inclus ou du lundi au samedi inclus).

A fournir : certificats de l'employeur et du bourgmestre ou du commissaire de police.

Ces trois catégories d'abonnements peuvent être obtenus en service combiné avec les chemins de fer vicinaux.

2^o PARCOURS GÉNÉRAUX

Abonnements valables sur tout le *réseau belge*, lequel présente un développement de 5.000 km.



L'abonné muni d'un parcours général peut faire journellement en chemin de fer autant de kilomètres qu'il désire.

Abonnements ordinaires : 1, 3, 6, 9 et 12 mois; photographie à fournir. Garantie : 20 francs.

Aux prix d'un barème spécial, les abonnements ordinaires d'un an peuvent être payés par fractions mensuelles (pour les 2^e et 3^e classes seulement) ou trimestrielles.

A prix réduits, pour voyageurs de commerce : 1 an, 2^e et 3^e classes seulement. Garantie : 20 francs.

A fournir : photographie, certificat de l'employeur, extrait de la déclaration de la taxe professionnelle délivré par le contrôleur des contributions et constatant que l'intéressé exerce exclusivement la profession de voyageur de commerce.

Aux prix d'un barème spécial, sont



L'abonnement en chemin de fer est indispensable au voyageur de commerce.

payables par fractions mensuelles ou trimestrielles.

De 5 et de 15 jours. Garantie : 10 francs; photographie à fournir pour les abonnements de 15 jours seulement.

	PRIX EN 1 ^{re} CLASSE	2 ^e CLASSE	3 ^e CLASSE
5 jours	324 fr.	233 fr.	132 fr.
15 jours	586 fr.	415 fr.	233 fr.

Cartes valables sur toutes les lignes de la Société nationale des Chemins de fer belges, du Nord-Belge, du Chemin de fer de Malines à Terneuzen, du Chemin de fer de Chimay :

5 dimanches consécutifs. — Même prix que les abonnements de 5 jours; photographie à fournir. Garantie : 10 francs.

10 jours dans un délai de 5 semaines aux jours de validité des billets week-end. Prix : en 1^{re} classe, 455 francs; en 2^e classe, 324 francs; en 3^e classe, 182 francs. Garantie : 10 francs; photographie à fournir.

5, 10 et 15 jours dans un délai de 30 jours. Garantie : 10 francs; photographie à fournir.

	PRIX EN 1 ^{re} CLASSE	2 ^e CLASSE	3 ^e CLASSE
5 jours	455 fr.	324 fr.	182 fr.
10 jours	718 fr.	485 fr.	273 fr.
15 jours	930 fr.	627 fr.	354 fr.

Carnets kilométriques valables en 1^{re} et en 2^e classes et comportant, sur le tarif normal des billets, des réductions de 25 à 50 % suivant la catégorie.

Prix et durée de validité.

CARNETS DE	DURÉE DE VALIDITÉ	PRIX EN	
		1 ^{re} CLASSE	2 ^e CLASSE
1.000 kilomètres .	1 mois	fr. 470	fr. 320
5.000 kilomètres .	6 mois	» 2.030	» 1.390
10.000 kilomètres .	12 mois	» 3.120	» 2.140

Garantie : 20 francs.



Le carnet kilométrique est une innovation qui rencontre le plus grand succès auprès des usagers du chemin de fer.

Ces carnets contiennent des bons de 10 francs, 5 francs, 2 francs et 1 franc. Le titulaire donne en paiement du billet demandé le nombre de bons correspondant à la valeur de ce billet, les décimes étant acquittés en monnaie ordinaire.

Les billets sont obtenus aux guichets des stations, des haltes et, dans la mesure des possibilités, des points d'arrêt gardés.

Les demandes de carnets kilométriques sont faites aux stations ou haltes. Elles doivent être accompagnées d'un portrait de l'intéressé.

Il est perçu, lors du dépôt de la demande, une taxe de confection de 3 francs.



A toute demande d'abonnement, joignez un bon portrait récent ne dépassant pas 4 cm. x 6 cm., la tête ayant 1 cm.



De fortes réductions sont accordées aux élèves en excursion scolaire, aux boy-scouts voyageant en groupes.

II. — VOYAGES EN GROUPES



En voyageant en groupes, vous bénéficiez de fortes réductions :

Excursions scolaires. — Réductions sur les prix normaux : en 2^e et 3^e classes, 50 % pour un groupe d'au moins 10 élèves.

50 % à un professeur par groupe de 10 élèves.

Gratuité à un professeur par groupe de 20 élèves.

Demande à remettre, par le directeur de l'école, au chef de la station de départ, 10 jours au moins avant le voyage.

Boy-scouts, Girls-guides et Girls-reserves, se déplaçant en groupes sont assimilés aux élèves en excursion scolaire.

Sociétaires. — Prix réduits de 35 % pour groupes d'au moins 12 personnes. Réduction portée à 50 % pour un minimum de 25 billets s'il s'agit d'un voyage aller et retour effectué le même jour.

Trains spéciaux. — Horaires et itinéraires combinés au gré des sociétés, sans changement de voiture en cours de route. Il doit être garanti un minimum de recette calculé à raison de 24 francs par kilomètre pour un train spécial sans retour et de 15 francs par kilomètre pour un train spécial aller et retour le même jour, sans que ce minimum puisse être inférieur à 720 francs.

Pendant la période du 1^{er} septembre au



il est de votre intérêt de vous munir de la monnaie d'appoint nécessaire pour faire le prix exact de votre billet de chemin de fer. Le change retarde considérablement la distribution des billets de voyageurs.

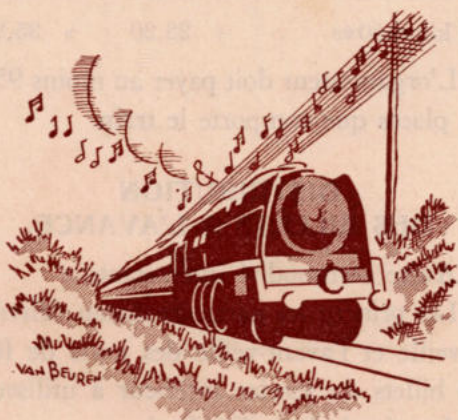
31 mars, les sociétés qui organisent des excursions par train spécial, obtiennent une ristourne établie comme suit :

5 % pour les 200 premiers voyageurs au delà du minimum à garantir;

10 % pour les voyageurs suivants.

Trains Radio. — Ces trains sont destinés aux excursions à l'intérieur du pays; ils sont composés d'un fourgon-studio et de voitures confortables pourvues de haut-parleurs. Du fourgon-studio, l'organisateur du voyage peut commenter l'excursion ou l'agrémenter par l'exécution de musique enregistrée (disques de phonographe à aiguilles). Parole et musique sont diffusées dans tous les compartiments.

N'ont accès aux trains radio que les voyageurs munis de billets marqués " train radio " et taxés aux prix d'un barème spécial.



Voyager en train radio, c'est voyager agréablement, à bon marché et de façon confortable.



Prenez vos billets la veille des jours de fête et dormez sur les deux oreilles.

Prix. — Ci-après quelques indications au sujet des prix :

**BILLETS POUR UN PARCOURS ALLER ET RETOUR
OU CIRCULAIRE**

DÉVELOPPEMENT KILOMÉTRIQUE TOTAL DU PARCOURS	PRIX UNITAIRE	
	BILLETS POUR ÉCOLIERS	BILLETS POUR TOURISTES
220 kilomètres . .	fr. 26,20	fr. 32,20
250 kilomètres . .	» 28,20	» 35,20

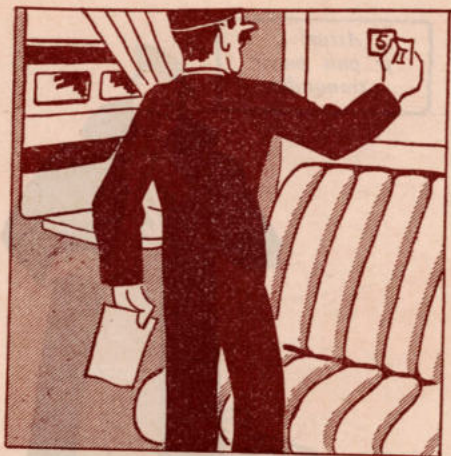
L'organisateur doit payer au moins 95 % des places que comporte le train.

**DISTRIBUTION
DES BILLETS A L'AVANCE.**

Autre commodité intéressante :

Les principales gares du réseau délivrent la veille et l'avant-veille des jours de fêtes des billets du service intérieur à utiliser le lendemain de leur distribution.

En outre, toutes les gares délivrent le samedi des billets à utiliser le lendemain.



Je fais réserver ma place, et ainsi je dispose d'un bon petit coin.

LOCATION DE PLACES.

Vous pouvez aussi louer et faire retenir votre place dans certains trains, au départ des principales stations du réseau.

La location commence le 15^e jour avant le départ des trains.

Le prix par place est de 6 francs en 1^{re} classe; fr. 4,50 en 2^e classe; 3 francs en 3^e classe, sauf dans les trains rapides Bruxelles-Paris où il est de 10 francs en 1^{re} classe et de 8 francs en 2^e classe (trains de luxe exceptés).

Le tableau " Location de places " de l'indicateur des trains (1^{er} fascicule, p. 4), donne les conditions détaillées dans lesquelles s'effectue la réservation des places.

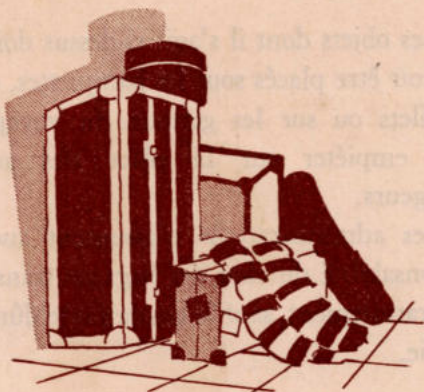
*Assuré...
je puis partir
tranquille.*



ASSURANCE FACULTATIVE DES VOYAGEURS

par la Compagnie Européenne d'assurance,
rue Royale, 204, Bruxelles.

Vous avez la faculté de vous faire assurer
dans toutes les gares du réseau belge. Prime :
2 francs par tranche indivisible de 10.000
francs de capital assuré, avec maximum de
350.000 francs (voir détail aux affiches
apposées dans les gares).



● TRANSPORT DES BAGAGES

Le plaisir du voyage est souvent gâté par la question des bagages. S'ils vous embarrassent, confiez-les nous.

OBJETS ADMIS GRATUITEMENT DANS LES VOITURES.

Le voyageur, autre que l'abonné scolaire et l'abonné ouvrier, peut garder auprès de lui, sans être tenu de payer une taxe quelconque, des objets qui lui appartiennent personnellement et qui ne sont pas de nature à encombrer les voitures, ni à incommoder les autres voyageurs.



Bagages à main.

Les objets dont il s'agit ci-dessus doivent pouvoir être placés sous les banquettes, dans les filets ou sur les genoux du voyageur, sans empiéter sur la place des autres voyageurs.

Les administrations n'assument aucune responsabilité du chef des bagages transportés gratuitement, sauf le cas de faute dûment établie.

BAGAGES A ENREGISTRER

Les bagages doivent porter une adresse bien lisible et être présentés au transport au moins un quart d'heure avant le départ du train désigné pour les enlever. Ceux qui sont remis tardivement peuvent être acceptés pour un train suivant.

TARIF DES BAGAGES.

Taxation suivant un barème kilométrique avec minimum de perception :

de 4 francs en service intérieur de la Société nationale;

de fr. 5,50 en services mixtes (Société nationale et Compagnies).

Vélocipèdes à un siège, voitures d'enfants et canots pliants.

En service intérieur de la Société nationale fr. 4,00

En services mixtes avec un chemin de fer
concedé fr. 5,50

Motocyclettes.

En service intérieur fr. 20,00

En services mixtes fr. 25,00



Les petits chiens bien élevés peuvent accompagner le voyageur dans la voiture.

Chiens.

Ils voyagent au tarif de la 3^e classe à demi-prix. Ils sont admis dans les voitures si le poids ne dépasse pas 3 kilogr. et si les voyageurs ne se plaignent pas. Dans les autres cas, nous les mettons au fourgon, où ils sont à l'aise et à l'abri de tous risques. Lorsqu'ils sont enfermés dans des cages, paniers ou caisses, ils sont transportés au prix d'un demi-billet de 3^e classe pour chaque chien ou au tarif des bagages, à votre choix.

Animaux de petite taille.

Les animaux de petite taille enfermés dans des cages, caisses ou paniers dont les dimensions ne dépassent pas 55 x 30 cm., sont admis dans les voitures moyennant paiement d'un demi-billet de 3^e classe par colis.

DÉPÔTS DANS LES STATIONS

Nous assurons la surveillance des bagages, qui vous sont inutiles, pendant vos courses en ville.

Tarif :

Bagages : 50 centimes par colis et par jour, avec minimum de 1 franc;

Vélocipèdes : 30 centimes par jour et par vélo, avec minimum de 60 centimes.



Des porteurs se tiennent à votre disposition dans les principales gares.

PORTEURS (TARIF)

a) Bagages à main :

Transport de la voiture publique (1) ou particulière au train ou inversement	} 3 francs pour le premier colis et 1 franc par colis supplémentaire.
Transport du train au dépôt des bagages ou inversement	
Transport de train à train	

b) Bagages à enregistrer ou enregistrés.

Transport de la voiture publique (1) ou particulière, ou du dépôt des bagages à la bascule, pour le pesage	} 3 francs pour le premier colis et 1 franc par colis supplémentaire.
Transport du dépôt des bagages à la voiture publique (1) ou particulière, ou inversement	

N. B. — Les taxes ci-dessus sont applicables séparément aux voyageurs qui ont à la fois des bagages à main et des bagages enregistrés; elles comprennent la rémunération des porteurs pour le placement des bagages dans les filets des compartiments.

(1) Sont assimilés aux voitures publiques, les voitures et fourgons des trains vicinaux pour autant que leur point de stationnement se trouve à proximité de la sortie des voyageurs, dans les limites de distance à déterminer par le chef de station.

c) Voyageurs en groupes.

Transport sur tricycles ou sur charrettes à bras des bagages des voyageurs se déplaçant en groupes (agences de voyages ou sociétaires).

Par voyageur (quel que soit le nombre de colis) fr. 2,00

d) Courses en villes :

a) Prestations de 30 minutes et moins :

Course simple, sans bagage fr. 5,00

Course avec bagage d'un poids de 25 kilos et moins (pour le premier colis) fr. 5,00

Par colis supplémentaire fr. 1,00

Course avec bagage d'un poids de plus de 25 à 50 kilos fr. 8,00

Course avec bagage d'un poids de plus de 50 à 100 kilos fr. 12,00

Transport du train à l'hôtel ou vice-versa, des bagages à main des voyageurs se déplaçant en groupes (agences de voyages ou sociétaires).

Par voyageur (quel que soit le nombre de colis) fr. 3,00

b) Prestations de plus de 30 minutes :

Prix ci-dessus majorés de 25 % par prestation supplémentaire de 15 minutes.

En dehors des conditions ci-dessus et pour les bagages encombrants, les porteurs traitent de gré à gré avec les voyageurs.

N. B. — Pour toutes les prestations effectuées pendant les heures de nuit comprises entre 22 et 5 heures, les prix du présent tarif sont majorés de 50 %.

Les réclamations doivent être adressées, séance tenante, au chef de station.

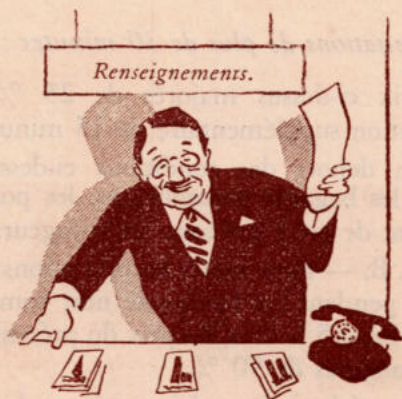


Un simple coup de téléphone et nous faisons prendre vos bagages à domicile.



PRISE ET REMISE A DOMICILE DES BAGAGES

Un service de camionnage organisé dans 341 stations assure la prise et la remise à domicile des bagages dans près de 1.300 communes comptant au total environ 6 millions d'habitants.



Sauf pour certaines localités balnéaires ⁽¹⁾, les taxes de prise et de remise à domicile sont les suivantes :

5 francs pour le premier colis;

3 francs pour chacun des colis en plus.

Chaque colis pesant plus de 40 kilogr. est compté pour deux.

La prise et la remise à domicile se font sur simple demande écrite ou verbale.



Ci-après les numéros d'appel téléphonique de quelques gares importantes :

Adinkerke-Panne	162
Alost (Nord)	229
Alost (Est)	132
Anvers (Central)	258.32
Arlon	109
Audenaerde	358
Blankenberghe	412.16
Bruges	331.07
Bruxelles	26.48.55
(Un seul numéro pour les diverses gares).	
Charleroi (Sud)	111.29
Courtrai	13
Dinant	314
Gand-Saint-Pierre	173.30
Hasselt	179

(1) Ces localités balnéaires sont : Breedene, Clemskerke, Coxyde (Village et Bains), Le Coq, Middelkerke, Oostduinkerke (Village et Bains), Raversijde, Saint-Idesbald, Wenduyn et Westende.

Ici, les taxes de prise et de remise à domicile sont de 10 francs pour le premier colis, plus 6 francs par colis supplémentaire.

Heyst	201
Knocke-sur-Mer	275
Liège (Guillemins)	141.04
Lierre	402.36
Louvain	289
Malines	121
Mons	908
Namur	270
Nieuport	272
Ostende	72 ou 517
Spa	36
Tournai	113
Turnhout	252
Verviers	116.14
Ypres	70
Zeebrugge (C)	32



Une recommandation : arrivez à temps à la gare.

SERVICE SPÉCIAL " DE PORTE A PORTE " DE BRUXELLES ET D'ANVERS VERS LA COTE

Pendant la saison balnéaire, c'est-à-dire du 1^{er} juin au 15 septembre, la Société nationale transporte les bagages avec grande célérité et à prix très réduit, de la porte du domicile de l'expéditeur à Bruxelles ou à Anvers, jusqu'à la porte de son hôtel ou de son habitation à la côte, **et vice-versa**.

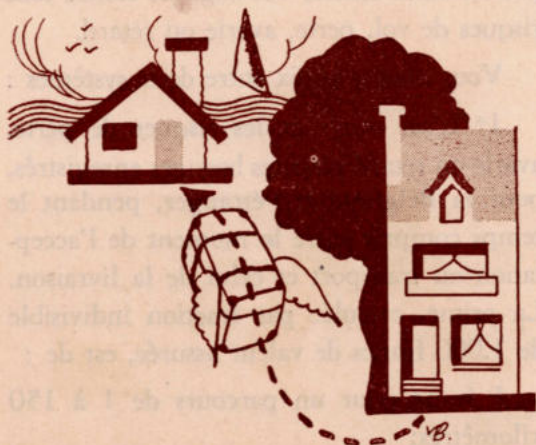
Aucune formalité, pas même de lettre de voiture à produire.

Il suffit de téléphoner :

A Bruxelles, n° 26.48.55, seul numéro pour les diverses gares.

A Anvers, à la gare de Stuyvenberg, tél. 200.48.

Les samedis et les veilles des fêtes, les bagages dont l'enlèvement est demandé à Bruxelles ou Anvers avant 11 h. 30, sont rendus le jour même à destination. Les autres jours, ils le sont au plus tard le lendemain avant 13 heures.





ASSURANCE FACULTATIVE DES BAGAGES

par la Compagnie Européenne d'Assurance
des Marchandises et des Bagages,
rue Royale, 204, à Bruxelles.

Dans les principales stations belges, vous pouvez faire assurer vos bagages contre tous risques de vol, perte, avarie ou retard.

Vous avez le choix entre deux systèmes :

1° L'un couvrant les risques de perte, avarie ou retard pour les bagages enregistrés, pour la Belgique et l'étranger, pendant le temps compris entre le moment de l'acceptation au transport et celui de la livraison. La prime, calculée par fraction indivisible de 1.000 francs de valeur assurée, est de :

1 franc pour un parcours de 1 à 150 kilomètres;



Fr. 1,50 pour un parcours de 151 à 400 kilomètres;

Fr. 3 pour un parcours de 401 à 700 kilomètres;

Fr. 4,50 pour un parcours de 701 à 1.200 kilomètres;

Fr. 6 pour un parcours de 1.201 kilomètres et plus.

2° L'autre couvrant tous les risques pour les bagages à main, les objets portés sur le corps et les colis expédiés en grande ou en petite vitesse et cela tant pendant le transport par chemin de fer, auto, avion, etc., que pendant le temps où les bagages se trouvent dans les entrepôts, garages, etc., ou encore dans les hôtels où séjournent les voyageurs, tant en Belgique qu'à l'étranger.

J'ai égaré ma valise !



La prime est alors de fr. 8,50 par 1.000 francs de valeur assurée, pour une durée de 30 jours, pour les voyages en Europe, de 14 francs par 1.000 francs (30 jours) pour tout voyage en dehors de l'Europe.



Rien ne sert de courir, il faut partir à point.



Le voyage
en chemin
de fer

Economie

Sécurité

Rapidité

Confort

Pour la Publicité

dans les gares :

PUBLIFER, rue de la Tribune, 6,
Bruxelles, téléphone : 17.69.85.

dans les voitures

de la Société nationale des Chemins
de fer belges :

BURCAP, avenue Rogier, 86,
Bruxelles, téléphone : 15.69.00.

dans l'indicateur
des horaires des
trains de voyageurs :

SOCIÉTÉ NATIONALE DES
CHEMINS DE FER BELGES
(Bureau de la Publicité), rue de
Louvain, 17, à Bruxelles, télé-
phone : 12.30.50.

